

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ETABLISSEMENT VOSGIEN D'OPTIMISATION DES DECHETS PAR L'INNOVATION
ET L'ACTION**

Séance du 22 novembre 2022 à 18h

Date de la convocation : 16 novembre 2022

Présidence : Patrick LAGARDE

Nbre de délégués en exercice : 44

Nbre de délégués présents : 24

Nbre de pouvoirs : 11

Nbre de délégués votants : 35

Etaient présents ou excusés :

PP pour présent en présentiel, PV pour présent en visioconférence, A pour absent, E pour excusé, XP pour pouvoirs

Titulaires		Suppléants	
ADAM Christian	XP	BALAUD Frédéric	E
AID Bachir	P	BASTIEN Pierre	E
ALBERTI Christian	P	BERTRAND Claude	P
ALEMANI Roger	E	CHACHAY Pierre	E
ANDRES Dominique	XP	CHANE Elisabeth	E
BERTRAND Michel	XP	CHIVOT Jean-Marie	E
BISCH Stéphane	E	CHOSEROT Philippe	E
BOGARD Gérard	XP	CLAUDE Pascal	
BONNE Grégory	XP	CLOCHEY Alain	
BOULANGEOT André	E	COTTEREAU Jacques	
BOULAY Stéphane		COURRIER Jean-Claude	
CLAUDON Philippe	P	DEL Michel	
COLIN Etienne	P	DUFOUR Carol	E
CORNU Yanis	E	GAILLOT Thierry	
CREMEL Denis		GEHIN Martine	
DIRAND David	E	GORNET Daniel	
DURUPT Thierry	P	GUILLOT François	E
EURIAT Thierry	P	HANS Francis	E
GIRARDIN Anne	XP	HENRY Nadine	
HAAS Francis	P	HINGRAY Jean	
HARPIN Denis	P	JACQUEMIN Anicet	
HENRI Brigitte	E	LASSERONT Elisabeth	
HUMBERT Stanislas	P	LECLERC Lionel	

JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine	XP	MAGINEL Didier	
LABAT Antoine	P	MATHIEU Jérôme	
LACROIX Rémi	P	NICOLLE Jean-Marie	
LAGARDE Patrick	P	NOEL Gérald	
LALANDRE Jean-Marie	P	PAGELOT Dominique	E
LAURENT Bernard	E	PAPI Agnès	E
MANGEL Joël	P	PEDUZZI Dominique	
MATHIS Didier	P	PINOT Amandine	E
MAURICE Jean-François	P	REMY Sandrine	
MEYER Gérard	P	ROBIN Patrice	
PITON Jean-Joël	P	ROUDOT Gérard	
POIRAT Hervé		SALERIO Philippe	
ROPP Bernard	P	SMAÏNE Margot	
SANCIER Jean-Claude	XP	STACH René	
TACQUARD Bernard	P	THIERY Luc	
TOUSSAINT Michel	XP	THIRIET Jean-Luc	
VALANCE Jacques	E	THOMAS Philippe	
VIDOT Cyril	P	VINCENT Patrick	
VONDERSCHER Jean-Marie	XP	VIRTEL François	P
WILLEMIN Jenny	XP		

Pouvoirs : D. ANDRES à A. LABAT / G. BOGARD à JF MAURICE / G. BONNE à P. LAGARDE / G. JEANDEL-JEANPIERRE à D. HARPIN / B. TOUSSAINT à JM LALANDRE / JC. SANCIER à B. AID / JM VONDERSCHER à JJ PITON / J. WILLEMIN à C. ALBERTI / C. ADAM à P. CLAUDON / M. BERTRAND à C. VIDOT / A. GIRARDIN à D. MATHIS

Délibération n° 2022/1144



Objet : Convention avec SYMETRI pour le tri et la reprise du PSE et des plastiques souples et durs

Chaque année, nous retrouvons plus de 1 000 tonnes de :

- ✓ plastiques durs,
- ✓ plastiques souples,
- ✓ Polystyrènes Expansés (PSE),

dans les bennes de Tout-Venant-Incinérable (TVI) des déchetteries Vosgiennes.

Ce sont autant de tonnes aujourd'hui qui sont incinérées voire enfouies.

Selon notre engagement de lutte contre les gaspillages de ressources, nous souhaitons proposer aux adhérents ces nouvelles filières.

A ce stade, nous disposons d'une convention avec le SYMETRI (plateforme de valorisation des déchets à Luxeuil-les-Bains) pour le tri des plastiques durs. VALORPLAST reprenant les matières pour recyclage via un contrat qui prendra fin au 31/12/2022.

Concernant le PSE, un de nos adhérents a déjà mené l'expérimentation pour l'envoi à SYMETRI et les résultats sont plutôt encourageants.

Enfin, nous souhaitons lancer une expérimentation pour le recyclage du plastique souple à la suite du retour d'expérience de SYMETRI avec d'autres collectivités et le souhait de certains de nos adhérents de tester cette filière.

Le tri et la reprise des matières de PSE et du plastique souple seront assurés par SYMETRI.

Sont donc concernées les conventions de reprise suivantes :

	Entité juridique	Durée
Reprise du plastique dur	VALORPLAST	Un an reconductible
Tri et vente du PSE et Plastique souple	SYMETRI	Un an reconductible



Délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- ✓ d'autoriser le Président à signer et à exécuter avec SYMETRI et VALORPLAST, les nouvelles conventions nécessaires au tri et à la reprise des matériaux précités.



Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Patrick LAGARDE

